

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Place Olivier Inc.		Date d'inspection Le 24 avril 2026	
Nom de l'établissement Oli 3		Numéro de permis 2023078	
Adresse 412 Main Street Shediac NB E4P 2G2		Numéro de téléphone (506) 312-3055	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 59	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 déc. 2026	
Commentaires: L'inspectrice observe que 2 personnes éducatrices sur 5 détiennent un certificat d'un an en éducation à la petite enfance. La réglementation exige que l'administratrice et au moins 50% des personnes éducatrices doivent être titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou posséder une formation équivalente reconnue par le ministre. Une personne éducatrice est présentement en voie de compléter son cours d'un an en éducation à la petite enfance. L'administratrice soumet une demande d'exemption pour le diplôme de deux autres personnes éducatrices à l'équipe responsable des exemptions. L'inspectrice informe l'administratrice qu'un plan doit être soumis à la Mentore en Assurance de la Qualité afin de démontrer comment l'exigence réglementaire selon laquelle 50% des personnes éducatrices détiennent un certificat d'un an en éducation à la petite enfance sera respectée			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	29 avr. 2026	24 avr. 2026
Commentaires: L'inspectrice observe dans 1 dossier d'enfant sur 15, le numéro d'assurance maladie ainsi que sa date d'expiration sont manquants. Chaque dossier d'enfant doit contenir le nom, l'adresse, la date de naissance ainsi que le numéro d'assurance maladie de l'enfant. L'administratrice obtient du parent le numéro d'assurance maladie de l'enfant et l'ajoute au dossier. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	29 avr. 2026	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires: L'inspectrice observe dans 2 dossiers d'enfant sur 15, l'information concernant le médecin est manquante. Chaque dossier d'enfant doit contenir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du médecin de l'enfant, ou une note indiquant que l'enfant est en attente d'un médecin.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>L'inspectrice est sur les lieux afin de procéder à l'inspection de renouvellement.</p> <p>Lors de l'inspection, l'inspectrice observe, dans une salle de classe, une activité de jardinage avec les enfants, laquelle consiste à planter des légumes dans des pots avec de la terre.</p> <p>Dans une autre salle de classe, l'inspectrice observe des enfants engagés dans une activité de coloriage utilisant des marqueurs et des ciseaux.</p> <p>La collation du matin, les jeux extérieurs, les jeux libres à l'intérieur, le dîner, la période de repos ainsi que l'arrivée des enfants d'âge scolaire sont également observées.</p> <p>Une discussion a lieu avec l'administratrice afin de s'assurer que tous les effets personnels des enfants sont clairement identifiés au nom de l'enfant.</p> <p>Une autre discussion a également lieu avec l'administratrice afin de s'assurer que des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont effectués mensuellement. Il est noté qu'aucun exercice d'incendie n'a été réalisé en août 2025. Toutefois, des exercices d'incendie ont été effectués au cours des sept mois suivant le mois d'août.</p> <p>Une discussion a lieu avec l'administratrice afin de confirmer que, lorsqu'un enfant dort pendant plus de deux heures consécutives, un consentement parental autorisant cette période de repos prolongée doit être obtenu et placé au dossier de l'enfant.</p> <p>Des pratiques positives d'encadrement des enfants ont été observées lors de l'inspection, notamment des éducatrices qui interagissent avec les enfants à leur niveau et communiquent de manière calme et respectueuse.</p> <p>Le ratio est respecté tout au long de l'inspection.</p>
--

original signé par
Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 avril 2026

Date

original signé par
Mélissa Leblanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"